

La lettre des encadrants N°52 - Avril / Mai 2026



Dans cette lettre mensuelle, vous trouverez des actualités, des réponses aux questions fréquemment posées ainsi que des partages de bonnes pratiques, en lien direct avec votre quotidien d'encadrant en lycée.

Si vous avez des questions ou souhaitez contribuer en partageant vos propres expériences, contactez-nous sur lycees@paysdelaloire.fr.


Cette lettre est également transmise, pour information, à vos autorités fonctionnelles.

ACTUALITÉS

Agenda



RÉSERVEZ LA DATE : Les prochains temps forts

 **Webinaire "Les bonnes pratiques pour les emplois du temps dans les EPLE" : 2 dates au choix.**

- ◆ Le mardi 9 juin 2026 à 9h30
[\(Lien pour connexion directe le jour J ici\)](#)
- ◆ Le jeudi 11 juin 2026 à 14h00
[\(Lien pour connexion directe le jour J ici\)](#)

Ce webinaire présentera aussi les nouvelles modalités de gestion des ajustements RTT suite à absence pour raison de santé suite au CST du 4 juin 2026.

Nouveauté : un podcast qui donne la voix aux bonnes pratiques des lycées !



Marre de nous lire ? Alors écoutez-nous... ou plutôt écoutez-vous !

La Direction adjointe Management des lycées lance le podcast « Manage ton lycée », pour donner la parole à celles et ceux qui font vivre les lycées au quotidien : encadrants, autorités fonctionnelles, adjoint-es et membres des équipes, ce podcast est pour vous !

◆ **Un rendez-vous régulier pour partager les bonnes pratiques de management dans les lycées et s'inspirer des expériences de terrain.**

📖 **Au sommaire de ce premier numéro** : Petit voyage en Loire-Atlantique et en Vendée avec Anne-Laure, Mikaël et Anne, qui partagent pendant 15 minutes leurs pratiques et conseils autour d'un moment incontournable du management, l'entretien professionnel.

🎧 [Pour l'écouter, c'est ici !](#) 🎧

Votre avis nous est précieux !

ACTION

Depuis septembre 2024, les agents régionaux des lycées sont rattachés à la **Direction Adjointe Management des Lycées**, avec **11 référents managériaux** et **2 directrices de projet** pour vous accompagner.

Aujourd'hui, nous souhaitons évaluer notre fonctionnement grâce à vos retours pour mieux répondre à vos besoins !

Comment participer ?

Un email vous sera envoyé le 4 mai avec le lien vers le questionnaire (10-15 min).

Les autorités fonctionnelles seront également destinataires de ce questionnaire.

Merci par avance pour votre contribution !

RESSOURCES HUMAINES & MANAGEMENT

Entretiens professionnels annuels :

La campagne 2026 est lancée !



La campagne des entretiens annuels 2026 se déroule **du 7 avril au 26 juin**. Pour les éléments de cadrage, vous pouvez vous référer à la newsletter RH du 7 avril.

Un temps à préparer avec vos équipes

En tant qu'encadrant, vous jouez un rôle central dans la réussite de cette campagne. Au-delà de l'organisation des entretiens, il s'agit de créer les conditions d'un échange de qualité avec chaque agent.


Dans cet objectif, il peut être intéressant de présenter la campagne en réunion d'équipe en abordant :

- ♦ le calendrier et les étapes,
- ♦ la finalité de l'entretien (un temps d'échange : bilan, perspectives, besoins)

- ◆ l'intérêt de bien préparer ce moment, etc.

Ce temps de présentation permet de donner du sens à la démarche et de favoriser l'implication de chacun.

Des ressources à votre disposition

L'ensemble des documents utiles pour conduire les entretiens est disponible sur Patio ainsi que sur le SharePoint.  [Cliquez ici](#).

Les nouveautés 2026

✓ **Une FAQ enrichie** : La foire aux questions intègre désormais des bonnes pratiques issues des échanges de la communauté métier des encadrants, organisés entre janvier et mars. Ces retours de terrain vous offrent des conseils concrets, directement inspirés de vos pairs.

📖 **Un mémento des objectifs** : Une boîte à idées pour vous inspirer dans la fixation des objectifs des agents.

🎧 **Un podcast dédié** : Un nouveau podcast est lancé pour partager des pratiques inspirantes dans les lycées. Le premier épisode est consacré à l'entretien annuel.

Remplacements en EPLE : un engagement fort de la Région en faveur de la jeunesse

Dans un contexte budgétaire contraint, **la Région des Pays de la Loire réaffirme son engagement en faveur des lycéens en préservant les moyens alloués aux établissements**. Les efforts de gestion engagés au siège et dans les Maisons de Région n'impactent pas les lycées, qui continuent de bénéficier d'un soutien renforcé à travers des recrutements supplémentaires (notamment dans le cadre de l'ouverture du lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) et par une **enveloppe dédiée aux renforts qui connaît une progression continue pour accompagner les établissements dans leurs besoins** (18,5M€ pour l'année 2026).

En vue de la prochaine rentrée, la révision du barème régional de dotation en postes constitue une évolution majeure. Déployée progressivement, ce nouveau barème vise à **renforcer l'équité entre établissements et à mieux adapter les moyens aux réalités de terrain et aux référentiels régionaux**. Ce nouveau cadre intègre les évolutions des métiers et s'appuie sur des données de référence actualisées (superficies, capacité d'internat, etc.), tout en servant de base aux ajustements annuels qui prennent en compte les temps partiels, les décharges syndicales, l'exercice de mandats électifs, ainsi que les situations de restrictions médicales ou d'absentéisme.

Toutefois, cette enveloppe n'a pas vocation à compenser intégralement l'ensemble des absences ou contraintes et les moyens disponibles dans l'enveloppe des renforts doivent faire l'objet d'une priorisation et s'inscrire dans une démarche d'organisation optimisée. **La Région encourage ainsi une approche de responsabilité et de solidarité entre établissements, en favorisant l'adaptation du niveau de service et la mutualisation des ressources humaines dans un premier temps afin de garantir réactivité et continuité du service public.**

Fiches métiers des agents régionaux des lycées :

quelques ajustements



En lien avec le **nouveau barème régional pour le calcul des effectifs d'agents régionaux en lycées**, les **fiches métiers des agents régionaux ont été ajustées**.

☀️ Voici les nouveautés :

1 Polyvalence renforcée dans la maintenance :

Les métiers de la maintenance (agents de maintenance générale, électricien, peintre, plombier-chauffagiste, ouvrier agencement intérieur) voient désormais leur périmètre d'intervention élargi. Les agents pourront ainsi intervenir sur l'ensemble des domaines de maintenance du bâtiment et des espaces extérieurs, y compris les espaces verts.

2 Esprit d'équipe et solidarité :

L'ensemble des fiches métiers intègre maintenant la notion de solidarité entre équipes et collègues, principe fondamental pour le bon fonctionnement de nos établissements. Cette mention concerne tous les postes, à l'exception des encadrants, veilleurs de nuit et lingères (ces deux derniers métiers étant amenés à évoluer).

Ces ajustements visent à optimiser l'organisation du travail et à renforcer la cohésion au sein des équipes. Ces changements sont effectifs dès 2026 et apparaîtront dans les fiches métiers lors de l'entretien professionnel.

🔗 [Cliquez ici pour consulter le répertoire des métiers et des compétences.](#)

Prévention : zoom sur les accidents de la main



Les blessures aux mains restent l'une des principales causes d'accidents du travail, découvrez comment mieux les protéger et mettez vos connaissances à l'épreuve en répondant [👉 au quiz ! 👉](#)

🔗 [Pour en savoir plus sur les accidents de la main, vous pouvez consulter ce document.](#)

NUMÉRIQUE

OUTLOOK : des boîtes mail désormais plus performantes

Suite aux demandes exprimées par les encadrants, la Région a apporté une réponse favorable concernant la capacité des boîtes mail professionnelles.

Désormais, vous bénéficiez d'une licence supérieure pour votre messagerie : la capacité des boîtes mail passe ainsi de 2 Go à 50 Go.

Cette évolution représente une amélioration très concrète pour l'usage quotidien des outils numériques et devrait faciliter la gestion de vos échanges et de vos documents.

OUTLOOK : créer une signature mail avec le logo de la Région

Pour être facilement identifiés par vos interlocuteurs, il est important que chaque encadrant utilise une signature mail professionnelle intégrant le logo de la Région.

Pour qu'elle soit vraiment utile, pensez à indiquer : Nom et prénom, fonction, nom de l'établissement, numéro de téléphone fixe, numéro de téléphone portable, logo de la Région.

→ **La procédure et un modèle** sont disponibles dans ce document : [cliquer ici](#). Pour copier-coller le modèle, il vous faut d'abord télécharger le document.

Si besoin, les ambassadeurs du numérique peuvent vous accompagner dans la mise en place.



ENTRETIEN MÉNAGER

La cobotique : collaboration de travail entre l'agent et la robotique



Parmi les évolutions technologiques récentes, l'apparition de robots de nettoyage autonomes professionnels pour la réalisation des missions d'entretien ménager est particulièrement intéressante.

En effet, ces nouveaux équipements permettraient de faciliter l'entretien des grandes surfaces à forte fréquentation, telles que halls, circulations intérieures et salles de sport. Ils contribueraient également à dégager du temps de travail pour les agents, qui pourraient être réaffectés à des missions à plus forte valeur ajoutée. Enfin, la réduction des gestes répétitifs et cadencés participerait à la diminution des risques de TMS (troubles musculosquelettiques).

Les différents modèles de robots actuellement disponibles sur le marché autorisent à ce jour des rendements théoriques de nettoyage entre 1300 et 2000m² par heure et des autonomies de fonctionnement de l'ordre de 3 à 6h.

Le pôle entretien ménager a organisé des démonstrations de modèles de différentes marques dans des établissements en présence d'agents régionaux des lycées.

Ces démonstrations ont mis en évidence un lavage et un dépoussiérage efficaces, ainsi qu'un ramassage performant des résidus au sol pour certains modèles. Elles ont également montré la possibilité d'augmenter la fréquence de passage tout en générant un gain de temps pour les agents.

Toutefois, cette nouvelle technologie doit encore faire l'objet d'une analyse approfondie car elle pose potentiellement plusieurs problématiques (cohabitation du robot avec les usagers, rangement et raccordements aux réseaux, le niveau d'intervention d'un agent pour accompagner le fonctionnement du robot.).

Les perspectives à la Région : Le principe d'une expérimentation dans un lycée sur un temps long (3 à 6 mois) est actuellement à l'étude.

[!\[\]\(35dc653d59570f8f891c312eeece91a2_img.jpg\) Pour plus d'infos, retour et bilan des démonstrations, cliquez ici.](#)

RESTAURATION

Les lycées des Pays de la Loire à l'honneur
au Salon international de l'Agriculture

Le 25 février dernier, la Région des Pays de la Loire a brillamment été représentée au Salon international de



l'Agriculture à Paris, dans le cadre de l'opération « Ici, on cuisine ! ». Cinq responsables de restauration de lycées publics ont porté haut les couleurs de la restauration collective régionale lors d'une démonstration culinaire, mêlant savoir-faire, engagement et excellence des produits locaux.

🎓 **Les chefs mobilisés pour cette journée :**

- Sonia Lucas, lycée Gaston Lesnard à Laval
- David Martineau, lycée Agricole de Laval
- Christophe Mottier, lycée Léonard de Vinci à Mayenne
- Éric Rohée, lycée Marguerite Yourcenar au Mans
- Didier David, lycée Joachim du Bellay à Angers



Lors de cette journée, ils ont réalisé deux recettes emblématiques imaginées par Samuel Albert, mettant à l'honneur la richesse et la qualité des produits régionaux.

🍽️ **Au menu :**

- Volaille Anjou Maine, risotto de quinoa d'Anjou au shizo, champignons bruns du Maine-et-Loire, jus de volaille au soja
- Le dessert iconique : la Pomme Magritte

Les démonstrations, largement suivies par le public, ont illustré avec talent la capacité de la restauration collective des lycées à proposer une cuisine créative et ancrée dans son territoire, tout en valorisant les filières agricoles locales.

👏 **Un grand merci à ces chefs volontaires** qui, durant les congés d'hiver, ont su représenter avec professionnalisme et passion la Région des Pays de la Loire. Leur engagement témoigne de la qualité du savoir-faire des équipes de restauration des lycées publics, et de leur rôle essentiel dans la promotion d'une alimentation locale et de qualité.

📺 [La journée en vidéo : cliquez ici.](#)

MAINTENANCE

Veille technique : évolution réglementaire des coupures électriques lors des vérifications périodiques de installations électriques par les organismes de contrôle

📌 **Évolution de la réglementation**

Imposées aux employeurs par le Code du Travail, les vérifications des installations électriques visent à protéger le personnel des risques électriques (incendie et électrocution). Réalisés par un organisme agréé, ces contrôles permettent d'évaluer la

sécurité de vos biens face au risque électrique et de garantir la continuité d'exploitation. Le vérificateur passe en revue l'ensemble des composants de l'armoire électrique (tableau électrique, éléments sous tensions, état des isolants, dispositifs de coupure d'urgence, boîtes de connexion, mise à la terre, etc.).

Afin d'être exhaustive, **l'intervention requiert une coupure du courant** le temps d'une petite partie de la réalisation de ces essais. Avant le 1er janvier 2025, si la coupure de courant ne pouvait avoir lieu le technicien portait une mention de « limite d'intervention » dans le rapport de vérification. **Depuis le 1er janvier 2025, si le courant ne peut être coupé, le vérificateur mentionne une "observation de non-conformité" dans son rapport.**

👉 **Quelles mesures pour minimiser l'impact des coupures de courant ?**

Les organismes de contrôles sont tenus d'accompagner les exploitants dans ce changement d'approche des vérifications des installations électriques. **Lors de la planification des interventions de la vérification périodique annuelle**, plusieurs semaines à l'avance, ils rappelleront aux exploitants l'impératif d'interruption du courant. C'est à ce moment-là qu'il sera possible d'**anticiper et de définir un horaire de passage le plus adapté à l'activité.**

En cas d'impossibilité de couper le courant le jour J, une visite complémentaire pourra être proposée, mais qui engendrera des frais supplémentaires. La nouvelle intervention nécessitant d'ouvrir complètement l'armoire électrique, mobilisera le vérificateur pour un temps conséquent. De la même façon, solliciter une intervention en dehors des heures ouvrées engendrera des surcoûts importants.

De plus, à compter du 1 janvier 2025, et à défaut d'être accompagné, le vérificateur doit prendre en charge l'ouverture des tableaux électriques. Les vérificateurs demanderont aux clients de signer une décharge de responsabilité lorsqu'ils seront amenés à ouvrir eux-mêmes une armoire électrique, les exonérant ainsi de toute responsabilité en cas d'incident.

◆ **L'impact sur les installations techniques**

Les installations telles que les serveurs et matériels informatiques, les chambres froides peuvent être fortement impactées ; il sera donc nécessaire de planifier la coupure en lien avec les chefs de cuisine et les Techniciens Informatique de Proximité.

🔗 **Quelques sources d'information :**

<https://www.socotec.fr/le-blog/verification-installations-electriques>

<https://www.groupe-qualiconsult.fr/actualites-medias/controles-electriques-reglementaires-evolutions-en-2025/>

https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/questions_reponse_relatif_aux_verifications_des_installations_electriques_1_.pdf

Vérifications Électriques 2025 : L'Impact Obligatoire des Coupures

À compter du 1^{er} janvier 2025, les essais avec coupure de courant lors des vérifications électriques annuelles deviennent obligatoires. Tout refus entraîne une observation de non-conformité systématique.



Le Nouveau Cadre Réglementaire (2025)



Fin de la tolérance pour les refus de coupure :

Le refus pour contrainte d'exploitation devient une mention de non-conformité systématique.



Entrée en vigueur :

Application stricte des conclusions du Cofrac et du ministère du Travail.



Signature d'une décharge de responsabilité :

Le client doit désormais exonérer le vérificateur en cas d'incident lors de la coupure.

APRÈS LE 1^{er} JANVIER 2025

Comparaison de l'Impact Réglementaire

AVANT 2025	APRÈS LE 1 ^{er} JANVIER 2025
Refus de coupure : Mention "Limite d'intervention"	Refus de coupure : Observation de "Non-conformité"
Responsabilité : Litiges fréquents sur les incidents	Responsabilité : Décharge de responsabilité obligatoire
Conformité : Rapport validé malgré les limites	Conformité : Rapport non-conforme si essais incomplets

Anticiper pour Limiter l'Impact



Planification stratégique anticipée :
Définir l'horaire de passage plusieurs semaines à l'avance selon votre pic d'activité.

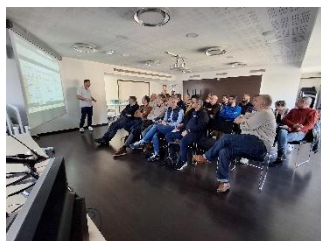


Présence recommandée d'un électricien :
Mobiliser votre électricien permet d'intervenir immédiatement en cas de dysfonctionnement du disjoncteur.



Éviter les surcoûts d'intervention :
Une visite complémentaire ou hors heures ouvrées engendre des frais supplémentaires importants.

FORUM maintenance N°1



Les 19 et 20 mars se sont déroulés les FORUM Maintenance N°1 à la Maison de la Région 72, 53 et au Campus Régional.

43 encadrants ont pu échanger sur **l'utilité du registre de sécurité, sa composition et notamment le suivi des rapports de vérifications techniques réglementaires et de maintenances obligatoires.**

Ce FORUM a permis aux conseillers métiers maintenance de présenter aux encadrants l'outil « tableau des vérifications techniques réglementaires » ; il a pour objectif de simplifier la tenue à jour des visites ainsi que le suivi de la levée des observations à destination des encadrants. En espérant qu'il vous apporte une aide et vous facilite le suivi des rapports et de la levée des éventuelles observations.

👉 [Vous trouverez la présentation et l'outil ici.](#)

Pour toutes questions complémentaires, les conseillers métiers maintenance restent à votre disposition

Les bonnes pratiques pour éviter la surchauffe estivale !

Les températures élevées dans les bâtiments peuvent être difficilement supportables et ne favorisent pas de bonnes conditions d'apprentissage. Elles peuvent par ailleurs **augmenter les risques professionnels** et être à l'origine de malaises. L'inconfort peut parfois commencer au mois de mai et se terminer au mois d'octobre.

Pourtant, **la surchauffe d'été dans les bâtiments se contrôle, s'atténue, voire s'élimine.** Respecter quelques principes de base peut vous aider à passer ces périodes dans un meilleur confort.

Un travail est en parallèle initié sous le pilotage du service Prévention et Santé au travail pour **identifier les tâches et méthodes de travail adaptées en regard des niveaux de vigilance de météo France**. Il concerne l'ensemble des agents régionaux des lycées (pilotage : service Prévention et Santé au travail).

👤 Vous trouverez les bonnes pratiques les plus essentielles pour éviter la surchauffe d'été dans le document téléchargeable [en cliquant sur ce lien](#).

*Le Pôle Performance énergétique des bâtiments
reste à votre disposition pour toute question.*

RUBRIQUE "VOIR ET REVOIR"



Dans cette nouvelle rubrique,
nous vous offrons la possibilité de voir
(ou revoir) les webinaires utiles.

**BARÈME
DES POSTES**

👉 Pour en savoir plus sur le **nouveau barème régional pour le calcul des effectifs d'agents régionaux en lycées**, [vous pouvez revoir le webinaire en cliquant ici](#). Vous trouverez sur ce lien également les **normes du nouveau barème**.

**ENTRETIEN
PROFESSIONNEL
ANNUEL**

👉 Pour en savoir plus sur la **campagne 2026 des entretiens professionnels**, vous pouvez revoir le **webinaire** [en cliquant ici](#).

👉 **Vous souhaitez consultez le Sharepoint des encadrants ?** 👉
**(espace de stockage en ligne des documents ressources
pour les encadrants),**
👉 [cliquez ici.](#) 👉